Quarante-cinquième année. — N° 119. Un numéro : *dix centimes.* Jeudi 20 Mai 1886.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an . . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 MAI 1886

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

La séance du conseil, qui a été très-longue, a presque entièrement été consacrée à l'examen du projet de loi du ministre de la guerre relatif à l'armée.

Ce projet est très-important. Il ne compte pas moins de 200 articles en quatre titres : Recrutement, avancement, cadres et armée coloniale. C'est une réorganisation complète et nouvelle de notre système militaire.

Ce projet sera déposé sur le bureau de la Chambre, mardi prochain, jour de la reprise de la session.

Le général Boulanger a fait signer au Président de la République un décret portant organisation du service aréostatique militaire, et le garde des sceaux a fait signer un mouvement judiciaire portant sur les justices de paix.

***

La *Lanterne* avait annoncé que le conseil des ministres devait être saisi hier matin de la question de l'expulsion des princes.

D'après le *National*, cette nouvelle ne serait qu'un ballon d'essai. Ce journal croit savoir, au contraire, que le gouvernement ne songe nullement à rouvrir une question sur laquelle la Chambre elle-même s'est déjà prononcée.

***

LE PROJET DU GÉNÉRAL BOULANGER.

Le projet de loi organique militaire, dont le ministre de la guerre a donné lecture hier matin à ses collègues, dit le *Temps*, comprend quatre titres. La réduction du service actif à trois ans est la base du projet.

Le service est personnel et égal pour tous ; le service auxiliaire et la disponibilité sont supprimés, ainsi que toutes les dispenses de droit.

La proportion des sursis d'appel est portée à dix pour cent, dont sept pour cent seront renouvelables pendant quatre ans, *pour cause d'achèvement d'études*, afin de sauvegarder les carrières libérales. Les docteurs en médecine feront un an de service en qualité de médecins auxiliaires.

Les jeunes gens pourvus du diplôme d'instruction militaire préparatoire, seront, après deux ans de service, renvoyés en congé illimité. L'organisation de cette instruction militaire préparatoire destinée aux jeunes gens de 17 à 20 ans, sera réglée par décret et ne devra rien coûter à l'Etat.

Il y aura, dans chaque canton, des exercices mensuels du dimanche pour les hommes dispensés et pour ceux qui auront obtenu un sursis ; les instructeurs seront fournis par les régiments.

Le projet comporte la création d'une taxe militaire applicable pendant trois ans aux exemptés et dont le minimum sera de 20 francs 60, soit 6 centimes par jour. La taxe sera perçue par les communes, qui toucheront le sixième de son produit.

Les troupes coloniales se recruteront par voie d'engagements volontaires : rengagements avec primes, admission avec prime des jeunes gens du contingent métropolitain qui, avant le tirage au sort, demanderont à servir dans l'armée coloniale ; incorporation pour un an des contingents coloniaux.

Le contingent annuel est fixé à 192,000 hommes ; l'armée comprendra donc, avec ses trois contingents, 545,000 hommes, déduction faite des pertes.

L'effectif actuel n'étant que de 472,000 hommes, il y aura un excédent de 74,000 hommes. On y fera face en laissant au ministre de la guerre le droit de retarder jusqu'au 30 novembre l'appel de la classe, de renvoyer la classe libérable aussitôt après les manœuvres d'automne, enfin d'envoyer en congé, du 1er octobre au 31 mars, une partie de la classe qui termine sa deuxième année de présence sous les drapeaux, afin de maintenir intacte la période d'entraînement de trois ans.

Le projet accorde ensuite d'importants avantages aux sous-officiers.

Il comporte l'adoption du recrutement régional. Chaque corps d'armée se recrutera sur son territoire ; mais les hommes seront, dans leur corps d'armée, dirigés sur des corps stationnés en dehors de la subdivision de région à laquelle ils appartiennent.

Un certain nombre de fonctions seront supprimées dans l'état-major général de l'armée. Quarante régiments de chasseurs à pied seront créés ; enfin, l'artillerie de forteresse et le génie fusionneront.

Un corps d'ingénieurs militaires, chargés de l'exécution de tous les travaux d'art, sera institué et se recrutera à l'Ecole polytechnique.

Pour l'avancement, le projet organique ne modifie pas le projet dont nous avons déjà fait connaître les bases.

***

A DECAZEVILLE. — Les ouvriers métallurgistes, privés de tous secours et tombés dans le dénûment par suite du chômage auquel la crise actuelle les a réduits, se sont assemblés lundi soir et ont résolu de tenir une réunion en vue de protester contre la continuation de la grève.

Leur mécontentement est tel, dit le *Temps*, qu'ils sont décidés à faire une démonstration publique.

Mineurs et métallurgistes forment dès maintenant deux partis distincts fort ennemis l'un de l'autre.

UN ROI D'ESPAGNE

Viva el Rey ! Cette acclamation joyeuse vient de retentir dans la grande salle du palais royal de Madrid.

Lundi matin, à huit heures, la Reine se sentit tout à coup assez souffrante. Les médecins du palais, appelés immédiatement, reconnurent que les premières douleurs commençaient et que la délivrance était imminente.

Les ministres prévenus sont arrivés au palais, et après avoir conféré avec les médecins, les délégations officielles furent aussitôt convoquées.

A neuf heures, tous ceux qui, d'après les statuts du royaume, doivent assister à l'accouchement de la reine, étaient réunis dans un des salons qui précèdent l'appartement privé de Sa Majesté. A midi trente minutes, la porte de la reine s'ouvrit et la duchesse de Medina de las Torres, camarera major, apparut avec les médecins, portant dans une corbeille dorée, doublée de soie, le nouveau-né, qu'elle présenta immédiatement à M. Sagasta, président du Conseil, qui s'écria : *C'est un Roi*, messieurs.

Viva el Rey ! répétèrent avec enthousiasme tous les assistants.

Le ministre de la justice, M. Alonso Martinez, rédigea aussitôt le procès-verbal, et pendant que le futur souverain était présenté aux grands d'Espagne, au gouverneur général de Madrid, aux délégués du Sénat, des Cortès, du conseil municipal, au clergé, aux autorités, aux membres du corps diplomatique, aux chevaliers de la Toison-d'Or, aux capitaines généraux, etc., etc., une salve de vingt-un coups de canon annonçait l'heureuse nouvelle à la population madrilène.

Le jeune prince fut rendu à la camarera major qui rentra dans la chambre à coucher de la Reine.

Les assistants passèrent alors dans la salle à manger, où un déjeuner de cent couverts était servi.

Dès les premiers coups de canon, la foule assemblée autour du palais comptait anxieusement et lorsque le dix-septième coup de canon retentit, un hourrah formidable s'éleva sur les places de Oriente et de l'Armeria : Les *Viva el Rey* ! étaient assourdissants.

Le nouveau roi prendra le nom d'Alphonse XIII.

Le Pape a accepté d'être son parrain.

Les souverains et chefs d'État d'Europe ont adressé à la reine Christine des télégrammes de félicitations à l'occasion de la naissance du roi.

Les télégrammes du Pape, du Président de la République française et du Roi de Portugal sont conçus en termes très-sympathiques.

---

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

PREMIÈRE PARTIE

LA SENORITA

Mais il y avait là surtout des officiers, tant de l'armée régulière que de celle qui l'était moins.

Quelques bandes carlistes tenaient encore la campagne aux environs. On se ménageait réciproquement, et l'uniforme de fantaisie coudoyait l'uniforme officiel en vertu d'une sorte de trêve chevaleresque, pendant laquelle l'autorité fermait les yeux.

Ne faut-il pas que tout le monde s'amuse ! telle est la devise au pays du Cid. On y devient souvent adversaires, jamais ennemis ! Des parents, des voisins, des camarades servent dans les rangs opposés ; ils se battront demain, pourquoi se feraient-ils aujourd'hui la grimace ? Ce sont des Espagnols, caramba ! non pas des Turcs.

On se retrouvait, on s'abordait gaiement dans la salle des jeux : « Eh ! bonjour, don José, gagnez-vous ? — Moi, je perds. — Meilleure chance ! » Et c'étaient des poignées de mains, des embrassades ou bien encore, chez les plus réservés, un simple clignement d'œil, mais qui valait tout un poème. Vers le déclin du jour, enfin, cet avertissement amical : « Alerte ! messieurs, voici le moment de déguerpir... Nous allons prendre les armes !... »

Les rebelles risquaient un dernier coup, allumaient une cigarette et, rejoignant leurs montures gardées en dehors de l'enceinte par quelque petit pouilleux digne de poser pour un autre Murillo, ils s'éloignaient le plus tranquillement du monde.

Que voulez-vous ! l'indulgence mutuelle ne doit-elle pas rester à l'ordre du jour quand on ne sait jamais qui sera l'insurgé du lendemain !

Un quart d'heure plus tard, dès que les prétendus fugitifs se trouvaient hors de portée, tambours et clairons, dans la ville, sonnaient l'alarme. Les soldats couronnaient les murailles. On tirait des coups de fusil, des coups de canon.

— Pourquoi tout ce tapage ? demanda Philibert au capitaine, qui prenait connaissance de sa lettre de recommandation.

— C'est la bataille ! répliqua-t-il sans broncher ni rire. Une surprise, une attaque glorieusement repoussée !... Déjà le général télégraphie que nous venons de sauver Fontarabie, la liberté, l'Espagne. Une victoire ! On ne tardera pas à recevoir la liste des décorations, des promotions... La campagne, par malheur, touche à sa fin, sans quoi nous en reviendrions tous colonels !

— Que disais-je ! murmura Philibert. Il n'y manque que de la musique d'Offenbach !

Et sans crainte, ayant obtenu l'autorisation de s'adjoindre à la colonne en qualité de dessinateur-reporter, il se mit en marche à côté du capitaine, devenu son ami.

L'armée gouvernementale s'avançait parallèlement à la frontière française que repasseraient, sans trop de résistance, les débris de la guérilla carliste. C'était presque convenu. Un demi-*convenio*.

Mais comme les Espagnols sont braves — nous ne plaisantons plus — et se passionnent facilement au choc du fer, à l'odeur de la poudre, il y avait bien par-ci, par-là, dans les ravins ou sur les crêtes, quelques sérieuses rencontres, de véritables prouesses où l'on faisait assaut de vaillance, ni plus ni moins qu'aux temps héroïques des Abencerages.

Notre artiste amateur s'y trouva mêlé, sans autres armes offensives que ses crayons et ses pinceaux, grâce auxquels il sut conquérir de précieux croquis, toutes sortes de belliqueuses pochades enlevées non sans péril. Il se servit parfois de son chevalet, de sa palette et même de son parasol en guise de boucliers ; parfois des balles sifflèrent à ses oreilles ; mais il n'était pas homme à reculer pour si peu, il en avait vu bien d'autres aux sièges de Strasbourg et de Paris !

A la dernière heure de la lutte, d'autre part, Fernande arriva, sans trop d'obstacles ni de fatigue. C'était le soir, son départ avait eu lieu le matin. On se rappelle comment.

Elle portait le vêtement masculin ; elle précédait, à cheval, Antonio qui, contraint de la suivre, s'en acquittait d'un pas faisant honneur à ses longues jambes. On allait grand train, car la fugitive, pour ne pas être rattrapée, maintenait toujours la distance.

Mais quand on fut loin du château, trop loin pour que le fidèle serviteur songeât encore à l'y ramener, elle lui permit de se rapprocher, elle l'obligea même plus tard à reprendre possession de sa monture.

— Je continuerai la route à pied, dit-elle résolument. Ah ! je le veux... Chacun son tour !

Le vieillard savait que sa jeune maîtresse était alerte à la marche autant qu'un chasseur d'isards. D'ailleurs, il n'avait plus trop sa tête à lui. La responsabilité de cette équipée l'écrasait. Il se laissa faire en murmurant pour la vingtième fois :

— Que dira madame la duchesse ?

— Qui sait ! répondit Fernande en repartant d'un pas léger, qui sait si ma mère ne te remerciera pas au retour !... Je l'ai prévenue par un mot... Elle connaît mon dessein... S'il réussit, elle en sera fière ! (*A suivre.*)

La santé du jeune prince est bonne ; l'état de la régente est aussi satisfaisant que possible.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 mai.

La Bourse est plus calme. On cote: le 3 0/0, 82.55; l'emprunt, 82 fr.; l'amortissable, 84.45; le 4 1/2 0/0 1883, 109.25.

Le Crédit Foncier de France est à 1365 fr. Un coupon de 30 fr. sera payé en juillet et un autre de 30 fr. en janvier. Les obligations de cet établissement sont, par excellence, le placement de tout repos et, de plus, le sort peut vous favoriser d'un lot de 100,000 fr.

La Société Générale est toujours à 457.50.

La Banque d'Escompte est ferme. Le dividende sera de 12.50 pour l'exercice 1885.

La Banque de Paris est assez calme. Elle prépare un emprunt cubain pour le 25 mai. Les billets hypothécaires de Cuba sont émis à 422 fr., jouissance du 1er juin et rapportent 30 fr. par an. Ils sont remboursables à 500 fr. en 50 ans. L'obligation libérée par anticipation donne un revenu de 7.32 0/0. Ces titres, garantis par l'Espagne, sont exempts de tous impôts.

Nous aurons à revenir sur les conditions de l'émission d'actions qui va avoir lieu pour l'éclairage électrique de la ville de Tours. Cet éclairage est produit par le seul système qui permette actuellement la distribution à domicile de la force électrique et de la lumière, sur une grande étendue. Les capitalistes qui s'intéresseront à cette affaire auront les mêmes avantages de plus-value que ceux qui ont aidé aux débuts des grandes inventions de gaz et de chemins de fer. Nous donnerons bientôt les conditions de l'émission.

Les actions de nos chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

LA CAVALERIE D'AFRIQUE

Le nombre des demandes d'engagements volontaires pour la cavalerie d'Afrique étant considérable, le ministre de la guerre a porté à 150 le chiffre des engagés à admettre au 1er chasseurs d'Afrique en 1886.

Dimanche a eu lieu, sur la place Perrache, à Lyon, sous les auspices du général Davoust, duc d'Auerstaedt, gouverneur militaire de Lyon, le carrousel, annoncé depuis quelque temps, donné au bénéfice de l'Œuvre des fourneaux de la presse lyonnaise.

Les officiers et sous-officiers des régiments de cuirassiers et de hussards de la garnison ont rivalisé d'entrain et d'habileté.

Une batterie du 6e d'artillerie, qui a fait des évolutions, a été chaleureusement applaudie pour la précision et la rapidité de ses mouvements.

La recette a été magnifique.

CARROUSEL

DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR

à Paris

Dirigé par M. le lieutenant-colonel DE BELLEGARDE, *instructeur en chef d'équitation, montant* Marcassin (*par le* Petit-Caporal *et* Marcella).

Composition du Carrousel

1° Une quadrille d'officiers d'artillerie montant des chevaux de pur sang anglais. — 2° Deux quadrilles d'officiers de cavalerie montant des chevaux de pur sang anglais. — 3° Trois quadrilles d'officiers-élèves, montant des chevaux du Midi, de pur sang et demi-sang anglo-arabe.

PREMIÈRE PARTIE

1° Mouvement au galop. — 2° Course des têtes par la première quadrille des lieutenants et les deux premières des officiers-élèves. — 3° Reprise des écuyers. — 4° Course des bagues par les deuxième et troisième quadrilles des lieutenants et la troisième des officiers-élèves.

DEUXIÈME PARTIE

1° Mouvements au galop, mêlée, poursuite. — 2° Course au javelot. — 3° Sauteurs en liberté.

TROISIÈME PARTIE

1° Mouvements au galop. — 2° Salut. — 3° Saut des haies.

Noms de MM. les officiers pratiquant les différents exercices.

PREMIÈRE REPRISE : *Lieutenants d'instruction.*

PREMIÈRE QUADRILLE

Lieutenants de cavalerie de ligne.

MM.

De Dampierre, 2e cuir.; montant *Emperor* (par *Empire* et *Admiolity*).

De Boisgelin, 9e cuir.; montant *Cabotin* (par *Bigarreau* et *Caterer-Marc*).

Hébert, 11e cuir.; montant *Carillon* (par *Stracchino* et *Goud*).

Millot, 19e drag.; montant *Margaux* (par *Vatérien* et *Modestie*).

De Marcieu, 9e drag.; montant *Rempart* (par *Henry* et *Ruch-Tra*).

De Tarragon, 12e drag.; montant *Magistrat* (par *Consul* et *Mlle de Champigny*).

Michon, 7e drag.; montant *Fantastique* (par *Le Sarrazin* et *Fir-Fly*).

De Mondonville, 5e drag.; montant *Mustapha* (par *Dollar* et *Arrogante*).

Vial, 2e drag.; montant *Dollar II* (par *Dollar* et *N.*).

Lacroix de Laval, 13e drag.; montant *Sirius* (1) (par *Boïard* et *Stella*).

Blanchet, 23e drag.; montant *Touriste* (2) (par *Mirliflor* et *Timbale*).

De Grainville, 3e drag.; montant *Marcheur* (3) (par *Tournamen* et *Mathilde*).

DEUXIÈME QUADRILLE

Lieutenants d'artillerie.

MM.

De Saint-Phalle, 1er d'art., montant *Rabagas* (par *Pompier* et *la Favorite*).

Battereau, 26e d'art., montant *Contrôleur* (par *Controversy* et *Cigale*).

Régnier, 29e d'art., montant *Mirambo* (par *Don-Carlos* et *Mistress Aéton*).

Bournazel, 32e d'art., montant *Vidame* (par *Pompier* et *Vicksburg*).

Winsback, 16e bat. de fort., montant *Faquin* (par *Verdun* et *Friponne*).

Bailly, 23e d'art., montant *Pontivy* (par *Braconnier* et *Préface*).

Payssé, 38e d'art., montant *Flatteur* (par *Mortemer* et *Fille-du-Ciel*).

Benchon, 34e d'art., montant *Soissons* (par *Mortemer* et *Sister-Hélers*).

Baudier, 35e d'art., montant *Hongrois* (par *Braconnier* et *Honora*).

Mallet, 16e d'art., montant *Favello* (par *Vertugadin* et *Fugitive*).

Kreutzberger, 5e d'art., montant *Tonnerre* (par *Tonnerre-des-Indes* et *Dulcinée*) (4).

De Boutray, 11e d'art., montant *Sans-Pareil* (par *Ceylon* et une fille de *Grey-Tommy*).

TROISIÈME QUADRILLE

Lieutenants de cavalerie légère.

MM.

Benoît, 16e chass., montant *Eolien* (par *Hospodar* et *Esther*).

Descaves, 13e chass., montant *Chauvet* (par *Ninos* ou *Vertugadin* et *Cythère*).

De Coma, 20e chass., montant *Le Goss* (par *Androclès* et *Tirelire*).

De Genlis, 6e chass., montant *Cherubini* (par *Chief-Baron* et *Yvonne*).

De Séganville, 1er chass., montant *Plutus II* (par *Plutus* et *Fanchette*).

Chevillotte, 13e chass., montant *Tarbes* (par *Valérien* et *Trompe-la-Mort*).

De Boisanger, 7e huss., montant *Navet* (par *Flageolet* et *Négresse*).

De Polinière, 8e chass., montant *Viveur* (par *Pompier* et *Vignette*).

De Bacquencourt, 18e chass., montant *Protocole* (par *Derviche* et *Victoire*).

De Beaurepaire, 4e huss., montant *Fleetness* (par *Feu-d'Amour* et *Aristocracy*).

De Trémont, 2e chass. d'Af., montant *Smyrne* (par *Moscovite* et *Rule Britania*).

D'Arnoux, 3e chass. d'Af., montant *Etourneau* (par *Monarque* et *Antoinette*).

DEUXIÈME REPRISE

PREMIÈRE QUADRILLE

Sous-lieutenants élèves de l'Ecole de cavalerie.

MM.

Armand, montant *Boussada* (par *Coran* et fille de *Karchane*).

De la Bouillerie, montant *Bayard* (par *Souedj* et *Delphinia*).

D'Amécourt, montant *Bourtolle* (par *Angus* et *Aïcha*).

De Marigny, montant *Moucheron* (par *Neptune* et *Désirée*).

De Laveaucoupet, montant *Sélim* (par *Saïd-Pacha* et fille de *Fana*).

De Béarn, montant *Djafrah* (par *Djeffé* et fille d'*Utéteur*).

Fleury, montant *Carolus* (par *Choubrah* et fille de *Karchane*).

De Lafond, montant *Tripolien* (par *Djeffé* et fille d'*Emir*).

Bézard, montant *Mandrake* (par *Mandrake* et fille d'*Emir*).

Mesple, montant *Guichot* (par *Dahabi* et *Lise*).

De Monchy, montant *Arc-en-Ciel* (par *Y-Karchane* et fille de *Nedji*).

Charles, montant *Albigeois* (par *Mézarbournon* et *Conquête*).

DEUXIÈME QUADRILLE

MM.

De la Panouse, montant *Bengali* (par *Ismaël* et fille d'*Emir*).

Parlange, montant *Ami* (par *Arif* et *Amière*).

De Résie, montant *Beauregard* (par *Arba* et *Viola*).

De Vaugiraud, montant *Gulliver* (par *Emir* et fille de *Roy-de-Chypre*).

Le Gouvello, montant *Larunv* (par *Drummond* et *La Carribère*).

De Closmadeuc, montant *Catalan* (par *Daoud* et *Elise*).

De Perrinelle, montant *Dangola* (par *Bon-Vivant* et fille de *Noël*).

Baratier, montant *Gordon* (par *Boulet* ou *Mézarbournou* et *Céline*).

De Nantois, montant *Urgel* (par *Pratique* et *Miss-Mary*).

Audéoud, montant *Drack* (par *Roi de Chypre* et fille de *Noël*).

Le Bret, montant *Bébé* (par *Ambassadeur* et *Lady-Charlotte*).

Rambaud, montant *Beaujeu* (par *Ephraïm* et *Mérina*).

TROISIÈME QUADRILLE

MM.

De Malet, montant *Gavarny* (par *Djeffée* et *Roi-de-Chypre*).

Mounier, montant *Karthoum* (par *Charley-Méry-Legs* et fille de *Troubadour*).

De Broglie, montant *Daoud* (par *Daoud* et *Lise*).

Ledoux, montant *Moustic* (par *El-Yaoudic* et *Molokine*).

Rœderer, montant *Canigou* (par *Mouzaffar* et fille de *Karchane*).

De Lustrac, montant *Roi de Navarre* (par *Dahabi* et *Palestrine*).

De Virieux, montant *Arises* (par *Mohican* et *Jauliette*).

Moineville, montant *Hamilton* (par *Sting* et *Uzeretre*).

De Ronzeray, montant *Banko* (par *Mandrake* et *Fulgure*).

Lebée, montant *Corsaire* (par *Mandrake* et *Paysanne*).

De Saint-Chamant, montant *Amadagh* (par *Bonvivant* et fille de *Premier-Août*).

De Montarby, montant *Oasis* (par *Rameau* et fille de *Reversi*).

Les couleurs de la flamme de lance, du tapis de selle, des cocardes et des rubans placés dans la crinière et sur la croupe des chevaux, seront les suivantes pour le carrousel de Saumur:

1re Reprise

1re Quadrille. — 6 premiers, blanc. — 6 derniers, rouges.

2e Quadrille. — 6 premiers, vert. — 6 derniers, bleu marin.

3e Quadrille. — 6 premiers, jaune. — 6 derniers, bleu de ciel.

2e Reprise

1re Quadrille. — 6 premiers, rouge. — 6 derniers, bleu de ciel.

2e Quadrille. — 6 premiers, blanc. — 6 derniers, jaune.

3e Quadrille. — 6 premiers, vert. — 6 derniers, bleu marin.

REPRISE DES ÉCUYERS

de l'Ecole supérieure de guerre et de l'Ecole de cavalerie

MM.

De Bellegarde, lieutenant-colonel, instructeur en chef d'équitation à l'Ecole de cavalerie, montant *Marcassin* (1) (par le *Petit Caporal* et *Marcella*).

De Piolan, chef d'escadrons, écuyer en chef à l'Ecole de guerre, montant *Gentleman* (2) (par *Monarque* et *Flamberge*).

De Lagarenne, capit.-écuyer à l'Ecole de guerre, montant *Sergent* (par le *Petit-Caporal* et *Muncia*).

De Merval, capit.-écuyer à l'Ecole de guerre, montant *El-Rey* (3) (par *Lord-Clifden* et *Bourg-la-Reine*).

De Langautier, capit.-écuyer à l'Ecole de guerre, montant *Marie-Anne* (4) (par *Gantelet* et *Comtesse de Paris*).

De Canisy, capit.-instructeur d'équitation à l'Ecole de cavalerie, montant *Castille* (1) (par *Mortemer* et *Cassiope*).

De Vaulogé, capit.-inst. d'équit. à l'Ecole de caval., montant *Rétheur* (par *Beau-Ré...* et *la Reine-Elisabeth*).

Thétard, capit.-écuyer à l'Ecole de guerre, montant *Bornéo* (par *Monito...* *Bridi-Cake*).

Du Plessix, capit.-instr. d'équit. à l'Ecole de caval., montant *Ordre-Moral* (par *Mandarin* et *La Gloire*).

Domenech, capit.-instr. d'équit. à l'Ecole de caval., montant *Rameau* (par *Flageolet* et *Rose-af-Athol*).

De Mareuil, lieut. sous-instr. d'équit. à l'Ecole de caval., montant *Phébus* (par *Tu...* *bustier* et *Félicia*).

De Lizaranzu, lieut. sous-instr. d'équit. à l'École de caval., montant *Colchique* (par *Lizht* et sœur de *Compromise*).

De Contades, lieut. sous-instr. d'équit. à l'École de caval., montant *Neptune II* (par *Pratique* et *Nisita*).

De Quincey, lieut. sous-instr. d'équit. à l'École de caval., montant *All-Right* (par *Vulcan* et *Croix-du-Sud*).

Godeau, maréch.-des-log., chef de manège, montant *Bastillon* (par *Bâtard* et *Bastille*).

REPRISE DES SAUTEURS.

MM.

De Mareuil, lieut. sous-instr. d'équit., montant *Dameret* (par *Carrouges* et *Drapeau d'Honneur*).

De Lizaranzu, lieut. sous-instr. d'équit., montant *Aristophane*.

De Contades, lieut. sous-instr. d'équit., montant *Cacao*.

De Quincey, lieut. sous-instr. d'équit., montant *Mouton* (par *Gabier* et *Maisonnette*).

Godeau, mar.-des-logis de manège, montant *Pompon* (par *Ventre-saint-Gris* et *Perroline*).

Dellière, mar.-des-logis de manège, montant *Hauter* (par *Empire* et *Probity*).

D'Avoût, mar.-des-logis de manège, montant *Fontainebleau*.

D'Andigné, mar.-des-logis de manège, montant *Neuville* (par *Aviceps* et *Némis*).

De Bertier, mar.-des-logis de manège, montant *Me voilà* (2) (par *Aquilla* et *Illusion*).

Communal, mar.-des-logis de manège, montant *Jongleur*.

Lacour, mar.-des-logis de manège, montant *Nivernais* (par *Pompier* et *Marion*).

Boudouresque, mar.-des-logis de manège, montant *Comte* (par *Fulgur* et une fille de *Premier-Août*).

SAUT DES HAIES

Dirigé par M. le capitaine de Vaulogé, montant Beauty, *jument anglaise.*

MM.

De Dampierre, montant *Ritter*.
De Veaulserre, montant *Palmerston*.
De Boisgelin, montant *Grey*.
Michon, montant *Tattersall*
Lacroix de Laval, montant *Dona Sol*
Guérou, montant *Crack*.
Millot, montant *Manette*.
Benois, montant *Lincoln*.
De Beaurepaire, montant *Edimbourg*
De Boisanger, montant *Klyde*.
D'Arnoux, montant *Chardonnet*.
De Saint-Phalle, montant *Lynn*.
De Boutray, montant *Ariane*.
Winsback, montant *Cambridge*.
Wiss, montant *Jett*.
Payssé, montant *Prady*.
Armand, montant *Brette*.
De La Bouillerie, montant *Tonnay*.
De Marigny, montant *Yorck*.
Fleury, montant *Jean-Bart*.
Lemaître, montant *Blondine*.
De Brye, montant *Antilop*.
De la Panouse, montant *Tibère*.
De Vaugiraud, montant *Camisard*.
De Perrinelle, montant *Proserpine*.
De Mallet, montant *Thisbée*.
Rœderer, montant *Latone*.
De Virieux, montant *Annibal*.
Audéoud, montant *Junon*.
De Maussion, montant *Alésia*.
De Castillan, montant *Formose*.
Baratier, montant *Fadette*.

Des voyages d'instruction de cavalerie seront exécutés, cette année, dans les 2e, 8e, 10e, 14e et 15e corps d'armée.

(1) 1881 : Pont-l'Evêque, prix Mézidon.
(2) 1882 : Paris, prix Meudon.
(3) 1880 : Enghien, prix de 3 ans. — 1881 : Nice, prix du Paillon ; Enghien, prix des Coteaux ; Enghien, prix du Moulin. — 1882 : Nice, prix de Villefranche ; Nice, prix du Chemin de Fer ; Saint-Germain, prix de Février ; Auteuil, prix du Cèdre ; Saint-Ouen, prix des Batignolles ; Auteuil, prix Nuage ; Vincennes, prix Astrolabe.
(4) 1875 : Nancy, prix de la Société d'encouragement ; Montpellier, id. ; Laon, prix de la Ville.

(1) 1874 : Marseille, prix de la Plage. — 1875 : Bordeaux, prix spécial ; Avignon, Handicap ; Montauban, Handicap ; Bayonne, prix de la Ville. — 1876 : Hyères, Handicap ; Marseille, prix du Prado. — 1877 : Marseille, prix des Phocéens ; Marseille, Handicap.
(2) 1872 : Cherbourg, prix des Haras ; Chantilly, prix de Sylvie.
(3) 1878 : Paris, prix de Madrid. — 1879 : Dauville, Grand Prix. — 1880 : Reims, prix de la Société d'encouragement.
(4) 1882 : Saint-Ouen, prix Pierrelaye.

(1) 1885 : Saumur, Steeplee-chase.
(2) 1877 : Saumur, course plate. — 1881 : Cross-Country.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Une partie du personnel de l'École de cavalerie s'est embarquée hier, comme nous l'avions dit, par deux trains spéciaux ; le premier a quitté la gare à 1 heure 35 minutes et le second à 3 heures 40 minutes.

Beaucoup d'officiers, prenant les devants, étaient partis par l'express de 9 heures 37 du matin.

Nous apprenons que M. Bury, maire et conseiller municipal de Distré, vient d'envoyer sa démission à M. Sous-Préfet de Saumur, dans les circonstances suivantes :

Depuis plus d'un an, il était question de la création d'un établissement d'équarrissage d'animaux morts et de fabrique de noir animal au canton du Bois-de-Pocé. Cette industrie essentiellement insalubre a été combattue par voie de pétition par toute la population intéressée, et M. Bury lui-même a fait valoir près de l'autorité préfectorale les raisons hygiéniques qui devaient faire refuser toute autorisation.

L'endroit choisi pour cet établissement n'est pas pourvu d'eau en quantité suffisante pour une industrie de ce genre, et celle qui s'écoulera, chargée de matières animales en putréfaction, arrivera forcément au Bas-Pocé, au centre d'une population assez compacte, et qui devrait compter sur les sympathies de l'autorité supérieure.

Toutes les oppositions des habitants, les observations de M. Bury, et le danger public, rien n'y a fait : l'usine serait autorisée, et c'est à cette occasion que M. Bury s'est retiré. Il faut que l'industriel qui l'a emporté dans cette circonstance ait de puissants appuis près de l'autorité préfectorale.

Nous qui, si souvent, avons eu à critiquer M. le maire de Distré, nous nous empressons de lui rendre justice aujourd'hui et de reconnaître que, dans cette affaire, il s'est montré vraiment soucieux des intérêts et de la santé de ses administrés de Pocé.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Audience du 18 mai.

Affaire Boussy ; infanticide. — La fille Boussy (Marie), née à Montreuil-Bellay, le 30 octobre 1865, domestique à Saumur, comparaît sous l'accusation d'infanticide commis dans les circonstances suivantes :

Le 1er mars dernier, la fille Boussy vaqua à ses occupations comme à l'ordinaire. Après le déjeuner, sa maîtresse l'ayant trouvée très-pâle, lui demanda si elle était malade. Elle se plaignit d'un violent mal de tête et, sur le conseil de sa maîtresse, monta se coucher.

Vers cinq heures du soir, la fille Boussy éprouva les premières douleurs de l'enfantement et accoucha deux heures après.

Sans proférer un cri, sans être entendue d'aucun être de la maison, l'accusée prit un mouchoir, le serra autour du cou de l'enfant qu'elle enveloppait dans un jupon et le laissa ainsi toute la nuit.

Le lendemain matin elle plaçait le petit cadavre dans sa malle où il a été retrouvé.

Bientôt une odeur fétide se répandit dans tous les appartements. Ses maîtres, ayant eu des soupçons, déclarèrent à leur domestique que sa situation allait être examinée. Celle-ci fit alors l'aveu de son crime.

L'expertise médicale a établi que l'enfant était né viable, et que sa mort était due à l'asphyxie par strangulation et suffocation.

Les dépositions des témoins ne font que confirmer les charges qui pèsent sur l'accusée.

Le ministère public réclame purement et simplement l'application de la loi.

Me Raffier, défenseur, pose au jury la question subsidiaire d'homicide par imprudence.

La fille Boussy est condamnée à dix-huit mois de prison.

Affaire Brisset. — Cette femme, qui comparaît devant le jury sous la même inculpation que la fille Boussy, s'entend condamner à cinq ans de travaux forcés.

COURSES D'ANGERS

Les courses d'Angers auront lieu, cette année, le dimanche 27 et le lundi 28 juin.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER.

Lundi soir, à sept heures, au moment où le train n° 32 entrait dans la gare d'Orléans, le mécanicien, qui n'avait pas calculé sa distance, ne fit pas manœuvrer assez rapidement le frein et la locomotive arriva à grande vitesse contre le heurtoir.

Une violente commotion en résulta. Onze personnes furent contusionnées.

Le docteur Cazeau, médecin à Achères, qui avait été légèrement blessé lui-même, se mit cependant à prodiguer immédiatement des soins aux voyageurs contusionnés, et, grâce à lui, tous les blessés purent regagner leurs domiciles.

LE CARROUSEL DE PARIS

(Suite et fin)

L'escadron de Saint-Cyr

Les élèves de cette Ecole apprennent à monter à cheval pendant leur première année d'étude.

En fin d'année, ceux qui préfèrent la cavalerie à l'infanterie concourent pour être admis dans l'escadron. Ils sont choisis d'après leurs aptitudes équestres et d'après leur numéro de classement établi lors du passage en seconde année.

Les Saint-Cyriens cavaliers sont donc tous des élèves de seconde année. On en compte à peu près autant que de régiments de cavalerie, c'est-à-dire 77 ; à raison d'un par chacun des 12 régiments de cuirassiers, des 26 régiments de dragons, des 20 régiments de chasseurs, des 12 régiments de hussards, des 4 régiments de chasseurs d'Afrique et des 3 régiments de spahis.

Après les deux années passées à Saint-Cyr, les élèves promus sous-lieutenants de cavalerie vont suivre un cours d'une année à l'Ecole de cavalerie de Saumur, en qualité d'officiers-élèves.

Ainsi, les sous-lieutenants qui figureront au carrousel comme élèves de l'Ecole de Saumur sont ceux qui ont quitté l'Ecole de Saint-Cyr le 1er octobre 1885, et les cavaliers qui participeront à cette solennité hippique comme élèves de l'Ecole de Saint-Cyr sont ceux qui iront à Saumur à la fin de la présente année.

L'escadron des élèves cavaliers de l'Ecole spéciale militaire, qui doit participer au carrousel du 21, partira de Saint-Cyr de bon matin, et arrivera à la caserne de l'Ecole militaire. Les cavaliers prendront leur repas, tandis que les chevaux, installés dans les écuries que l'on aura fait évacuer pendant quelques heures, seront nourris et pansés.

Après le carrousel, les élèves de l'Ecole spéciale militaire retourneront à Saint-Cyr.

Les dispositions seront les mêmes pour le 23.

Dans chacune de ces deux journées, les Saint-Cyriens auront donc environ quarante-huit kilomètres à parcourir, puis un stationnement sur place à cheval de deux heures environ, et enfin un travail de plus d'une heure pour le carrousel militaire; mais nous sommes assurés qu'ils supporteront allègrement ce surcroît de fatigue.

L'escadron de Saint-Cyr sera commandé par M. le capitaine de Ferluc, ayant sous ses ordres MM. les lieutenants d'Urbal, Gonzil, Garilland, et Renaudeau-d'Arc.

Ces officiers sont instructeurs d'équitation à l'Ecole de Saint-Cyr.

Le carrousel militaire

Les trois escadrons qui participeront avec celui de Saint-Cyr au carrousel militaire appartiennent à des régiments de la 1re division de cavalerie indépendante qui a son quartier général à Paris, et dont le chef est M. le général de Gressot.

Voici les noms des officiers qui commanderont ces escadrons :

Escadron du 7e cuirassiers :

Capitaine-commandant : M. de Bastide.
Lieutenants : MM. de la Cotendière, Jaubert.
Sous-lieutenants : MM. de Marcieu, Froidure.

Escadrons du 14e dragons :

Capitaine-commandant : M. Memiau.
Lieutenants : MM. de Gaulon, Duriault.
Sous-lieutenants : MM. Champion, Hunebelle.

Escadron du 16e dragons :

Capitaine-commandant : M. Burnol.
Lieutenants : MM. Finel de Casteras.
Sous-lieutenants : MM. de Sugny, de Mandris.

La fantasia des spahis.

Ce spectacle pittoresque et absolument inconnu du public français sera exécuté par un détachement du 1er spahis, venant de la province d'Alger, et un détachement du 3e spahis, venant de la province de Constantine.

Les spahis du 3e régiment se sont embarqués, le 13, à Philippeville : ils sont arrivés hier mardi à Paris, à 10 h. 53 minutes du matin. Ce détachement est fort de 2 officiers, 25 spahis et 27 chevaux. Les deux officiers sont le sous-lieutenant indigène El-Kédiri-ben-Brahim et M. le capitaine de La Bachelerie, qui joindra au commandement de ce détachement celui du détachement du 1er spahis et qui dirigera la fantasia arabe au Champ de Mars le 21 et le 23.

Les spahis du 1er régiment sont sous les ordres de M. le lieutenant Beaudemoulin et du sous-lieutenant indigène Belkassen-ben-Moktar. Ce détachement, de même force que le précédent, s'est embarqué à Alger le 15 : il a débarqué à Marseille hier et est arrivé à Paris aujourd'hui mercredi, à la même heure que le détachement du 3e spahis et, comme celui-ci, à la gare de Lyon.

Le déplacement des spahis aura une durée totale de 22 jours.

Les dépenses sont évaluées de 19,942 fr. que le Comité des fêtes de Paris paye avec les fonds de sa caisse.

Les sous-lieutenants indigènes ont demandé la faveur de venir à Paris. Elle leur a été accordée.

Quant aux spahis, il y a trop d'enthousiasme parmi eux pour qu'il fût nécessaire de désigner d'office ceux qui viendraient exécuter la fantasia sur le Champ de Mars. Tous y viennent de bonne volonté et les élus ont été choisis sur un grand nombre de volontaires. On a pris ceux qui étaient les meilleurs cavaliers, les mieux montés et les plus disciplinés. Ils ont mis la plus grande activité pour se préparer à figurer dignement devant les Français.

Le spahis s'équipe à ses frais.

Beaucoup ont fait des dépenses relativement considérables pour s'acheter des effets aussi beaux que leur permet l'ordonnance.

Mariés presque tous, ils ont quitté sans regret leur famille pour s'embarquer, traverser la Méditerranée, voir la France et Paris.

C'est à l'Ecole militaire qu'ils seront logés pendant leur séjour dans la capitale.

Nul doute que le public parisien ne témoigne à ces braves gens toute la sympathie qu'ils méritent.

Ne sont-ils pas, en effet, nos plus sûrs auxiliaires en Algérie, en Tunisie et au Sénégal ?

Chaque régiment de spahis comporte six escadrons, comme ceux de chasseurs d'Afrique; sur ces six escadrons, trois sont dits mobiles et réunis en général dans la ville où se trouve l'état-major du régiment. Ils sont recrutés parmi les Arabes de bonne volonté, et qui ont de quoi s'acheter un cheval, car le spahis doit arriver au corps avec son cheval lui appartenant. Seuls, les ordonnances et les ouvriers sont Français; la majeure partie des cadres inférieurs, brigadiers et sous-officiers, est aussi composée de Français. Ces escadrons mobiles mènent la vie ordinaire de garnison. Ils fournissent des plantons aux bureaux arabes, et des hommes qui font le service de la correspondance, concurremment avec la gendarmerie. La composition en hommes et en chevaux de ces escadrons est généralement inférieure à celle des escadrons dits de smalah ; ces derniers se recrutent parmi les indigènes de la tribu sur le territoire de laquelle est établie la smalah. On y rencontre beaucoup de fils de Grande-Tente, que le dévouement aux idées françaises et le plaisir de porter un brillant uniforme décident à s'enrôler. Une smalah de spahis est une petite ville à elle seule.

Elle se compose ordinairement d'un grand bâtiment avec écuries, le bordj où se trouvent les logements des officiers de l'escadron, les bureaux des comptables, les ateliers des ouvriers et quelques chambres de troupe pour les spahis français et les spahis arabes célibataires, qui sont généralement en petit nombre. A côté de ce bâtiment, qui peut rappeler les postes-casernes des bastions de Paris, s'étend un grand et magnifique jardin réservé aux officiers. Autour viennent se grouper les tentes de la smalah où vivent tous les spahis mariés. De vastes terrains de culture sont réservés autour du Bordj, et repartis entre les spahis qui les cultivent et les entretiennent à leur gré. Ces spahis représentent donc bien le type de ces soldats laboureurs dont on parlait tant autrefois ; ils passent tour à tour de l'exercice du métier militaire au maniement de la charrue ; ils sont implantés sur le sol sur lequel ils vivent et qui les nourrit en même temps. Une smalah forme une vraie famille, disciplinée et industrieuse, sachant se suffire à elle-même et où les officiers trouvent de la part de tous obéissance et respect absolus.

Bien des spahis de smalah ont en outre du terrain qui dépend du bordj, des terres à eux et des troupeaux qu'ils soignent et font prospérer.

Il est facile de comprendre la garantie de fidélité que cette constitution apporte.

La smalah est-elle appelée à partir pour quelque expédition ? les hommes s'en vont ; mais les femmes, les enfants, les troupeaux, tout ce qui peut avoir un intérêt matériel reste en place, sous la protection du bordj, et en cas de défection, le gouvernement français peut facilement exercer des représailles et ruiner à tout jamais un déserteur. Aussi n'en compte-t-on pour ainsi dire jamais ; tandis que les escadrons mobiles, où les hommes sont soumis à tous les entraînements d'une cité, se laissent aller assez facilement encore, d'abord à l'ivrognerie, puis à la désertion, puisqu'il n'en résulte pour eux aucune perte matérielle. Les spahis qui vont venir à Paris sont tous des spahis de smalah, et offriront à la population le spectacle rare et curieux d'une troupe d'élite de soldats pasteurs, aussi intrépides et bons cavaliers, aussi ardents à la défense du pays qu'ils sont calmes et réfléchis quand ils sont rentrés sous leur tente. Ils vont faire « parler la poudre », c'est leur plus grande joie, et, de leur côté, tous remporteront de leur voyage un souvenir impérissable, dont le récit fera pour longtemps le fond des longues causeries qui suivent le travail quotidien.

Les spahis a Paris. — Comme il est dit plus haut, un détachement du 3e régiment de spahis est arrivé hier à Paris.

Une foule de curieux attendait, aux abords de la gare de Lyon, l'arrivée du train.

En moins d'un quart d'heure, les chevaux ont été débarqués, bridés et sellés. Puis le détachement s'est mis en marche, se dirigeant vers le quartier de l'Ecole militaire, où les spahis seront casernés pendant leur séjour à Paris.

Sur tout le parcours, ils ont excité la curiosité par leur costume pittoresque et leur attitude martiale.

Il n'y a guère plus d'un an que la *Cie internationale d'Éclairage électrique* inaugurait à Tours le premier essai qui ait été tenté en province de l'éclairage à la lumière électrique. Le succès de cette tentative a été si complet et si rapide que les pouvoirs publics s'en sont émus et que, par arrêté du 6 mars dernier, le ministre des postes et télégraphes a autorisé la Cie à faire l'installation des conducteurs aériens. Pour la première fois en effet, le problème de l'éclairage par l'électricité d'une ville entière était résolu dans des conditions de bon marché exceptionnel.

L'usine, qui avec sa force motrice de 250 chevaux avait suffi au début à toutes les exigences de l'exploitation, est devenue insuffisante en face des demandes continuelles d'installation.

Il a donc paru indispensable de porter la force motrice à 400 chevaux, ce qui permettra d'alimenter 7,000 lampes.

Mais à cet accroissement du chiffre d'affaires doit correspondre un accroissement du capital social. C'est dans ce but que la *Cie internationale d'Éclairage électrique* a décidé de porter ce capital de 275,000 fr. à 775,000 fr. Et telle est la prospérité de l'entreprise que même à ce chiffre les bénéfices annuels pourront arriver à produire près de 20 0/0 du capital engagé.

Quelques chiffres à l'appui. Le prix de l'éclairage étant donné une exploitation de 7,000 lampes, ressortira à deux centimes l'heure. Les dépenses même majorées atteignent à peine 135,000 fr.

Or, en prenant pour base le prix très réduit d'abonnement de 3.50 par lampe et par mois, on arrive à un total de recettes de 294,000 fr.

C'est donc 159,000 fr. de bénéfices nets assurés pour la Compagnie, soit comme nous le disions près de 20 0/0 du capital engagé.

La conclusion s'impose d'elle-même: C'est qu'une bonne occasion s'offre aux amateurs des placements de tout repos.

Comment ne pas tenir compte en effet du caractère exclusivement local de l'affaire, de cette concentration rassurante des capitaux qui rend la vigilance si facile et le contrôle si efficace et qui supprime si heureusement l'*alea* des opérations lointaines ?

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

Baisse de Prix de 10 c. par paquet sur toutes les bougies.

Bonne qual., le paq.	0.90	c.	hors ville	0.80
Gobelins....	— 1.00		—	0.90
A trous.....	— 1.10		—	1.00
Fie Fournès..	— 1.10		—	1.00
Nubienne...	— 1.15		—	1.05

LA LANTERNE D'ARLEQUIN
Illustrée, 10 centimes
PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES.

La *Lanterne d'Arlequin* compte six années d'existence. Elle continue avec succès à combattre le *bon combat*, et chaque jour lui amène de nouveaux amis, de nouveaux lecteurs, qui approuvent son esprit et sa vaillance. Les conservateurs n'ignorent pas les services que peut rendre une publication illustrée, spirituelle et énergique, qui fait, sous une forme amusante et compréhensible pour tout le monde, la critique des abus si nombreux dont ils sont victimes tous les jours. Aussi nous les engageons à s'abonner et à répandre la courageuse *Lanterne d'Arlequin*, qui emploie avec une incroyable adresse cette arme terrible, *le ridicule*, et qui a, de nos jours, une incontestable puissance.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 6, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 268 (16 mai 1886). — Le député Gaulier, l'élu de Paris (poésie). Economies et réformes. Gendarmes, chanoines de Solesmes. La dent de M. Grévy. La première dent (poésie). Gobelet et Goblet (chanson). La revue du père Grévy. Gaieté des enterrements civils.

Le CODE MANUEL des Conseillers municipaux
ET DES MAIRES

Commentaire pratique de la loi du 5 avril 1884, contenant les solutions des principales questions qui peuvent intéresser les communes, avec formules ; 1 volume in-12, par M. AMBROISE RENDU, docteur en Droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, directeur du *Bulletin de Jurisprudence et de législation usuelles*, est adressé *franco* contre l'envoi de 2 fr. 50 en timbres-poste à M. Ernest MAZEREAU, imprimeur-éditeur, à Tours (Indre-et-Loire).

Cet ouvrage est indispensable non-seulement aux maires, adjoints, conseillers municipaux, et à tous les fonctionaires qui sont en relations avec les municipalités, mais encore à tous les citoyens qui s'intéressent à l'administration des communes.

MAGASIN PITTORESQUE
Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale . . . . 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 mai :

TEXTE. — L'Éducation des femmes d'autrefois, par M. E. Lesbazeilles. — Les Remords du docteur Ernster, nouvelle, par M. J. Girardin. — Où est le venin des serpents? par M. G. Capus. — Un Ancêtre de Jean de la Fontaine, par M. L. Merlet.

GRAVURES. — Une Leçon de danse, par Longhi. — Le Nur-Aghe de Santa-Barbara, en Sardaigne. — Statue de saint Jean Népomucène, sur le pont Charles, à Prague. — Extrémité du pont Charles, à Prague. — Amulette chinoise. — Crâne et appareil venimeux du crotale. — Echenilloir émondeur et échenilloir ébrancheur.

LE MONDE ILLUSTRÉ
13, quai Voltaire, Paris.
Paraissant le samedi de chaque semaine.
Sommaire du 15 mai :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — *Trente ans de Paris*, par Alphonse Daudet. — Nos gravures : Le retour des troupes au Tonkin ; l'orphelinat Hériot à la Boissière ; Paris qui s'en va ; *Le grand inquisiteur devant les rois catholiques*, tableau de M. Jean-Paul Laurens ; les torpilleurs aux îles d'Hyères. — Salon de 1886, par Olivier Merson. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par André Monselet. — Chronique musicale, par Auguste Boisard. — Échecs. — Récréations de la famille.

GRAVURES. — Retour des troupes au Tonkin. — L'orphelinat Hériot à La Boissière. — *Trente ans de Paris*. — Paris qui s'en va. — *Le Grand inquisiteur chez les rois catholiques*, tableau de M. Paul Laurens. — Expériences de torpilles dans la Méditerranée. — M. Legrand du Saulle. — Échecs. — Rébus.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE RATIER, EMILE.

Les créanciers de la faillite du sieur Ratier, Emile, marchand de grains à Saumur, sont avertis, qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de 20 jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. Louis Bonneau, ancien greffier, demeurant à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le vendredi 11 juin 1886, à une heure du soir, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, devant M. Eugène Coutard, juge-commissaire de ladite faillite, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier du Tribunal,
(391) GAUTIER.

Etude de Me LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE
UNE
GRANDE MAISON
Située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, n° 18,
Entièrement restaurée et louée 1,600 f.
S'adresser à Me LE BARON, notaire.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
Située rue Nationale, n° 1,

Comprenant deux pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au premier et quatre autres pièces au second. Caves, greniers, eau de Loire et gaz.

S'adresser à M. BLAIN, rue Nationale, 3. (330)

A VENDRE
JOLIE MAISON DE CAMPAGNE
A 2 kilomètres de Saumur,
Sur les bords de la Loire.

S'adresser à Me AUBOYER, notaire à Saumur. (228)

A VENDRE
Un **Cheval bai**, pur sang, 7 ans, très doux, se montant et s'attelant, garanti.

S'adresser à M. LÉGER, aux Huraudières. (330)

A la Châtelaine
Rue du Marché-Noir, 14, en face les Bains.

Mme veuve BODAIRE étant dans l'intention de céder, mais ayant un stock de marchandises trop considérable en laine, tapisseries et mercerie, se propose, pour en faciliter l'écoulement, de leur faire subir un rabais de 30 0/0 ; la laine de Hambourg toutes nuances à 15 et 18 francs le kilog.

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Picbat, place du Roi-René et rue Nationale, 18. (799)

SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT
ET MOSAÏQUES
Venitiennes & Romaines

VERCELLETTI FRÈRES
A SAUMUR
2, place du Mouton, 2.

Vente de ciment en gros et détail.

Offres et Demandes

Une JEUNE PERSONNE, connaissant le commerce, désirerait se placer comme **vendeuse.**
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE **un ménage,** le mari pour les travaux de la campagne, la femme pour ceux d'une basse-cour; ou bien encore garçon et femme aptes aux mêmes travaux.
S'adresser au bureau du journal.

A LA GLANEUSE
Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE **une apprêteuse** et **une apprentie** pour les Modes.

LES TABLETTES DÉPURATIVES ESCROUZAILLES
reconstituent le sang. Ce produit, le plus soigné et le meilleur des dépuratifs en usage, ordonné par tous les médecins, guérit radicalement les Maladies de la Peau, **Dartres, Eczémas, Scrofules, Anémie, Maladies secrètes invétérées,** etc. **Il refait un sang nouveau,** en donnant la vigueur et la santé aux enfants et aux personnes affaiblies. Une boîte : 3 fr. 50 ; pour un traitement complet (toute une saison) : 19 fr. les 6 boîtes. Envoi *franco* c. mandat-poste. ESCROUZAILLES, Phen à CAHORS (Lot).
Dépôt à Saumur : GABLIN.

Thés **CHOCOLAT** Vanille
Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUTRON
PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — **Vanille** 1 fr. ... 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. ... 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RA... MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (231)

SANS PALAIS — **DENTS** — NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification — Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 MAI 1886.

Valeurs au comptant	Clôture préc^te	Dernier cours		
3 %	82 65	82 30	»	»
3 % amortissable	84 50	84 10	»	»
3 % — (nouveau)	» »	» »	»	»
4 1/2 %	106 »	105 50	»	»
4 1/2 % (nouveau)	109 15	109 15	»	»
Obligations du Trésor	514 50	520 »	»	»
Banque de France	4275 »	4285 »	»	»
Société Générale	457 50	457 50	»	»
Comptoir d'escompte	995 »	995 »	»	»
Crédit Lyonnais	527 50	525 »	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1315 »	1365 »	»	»
Crédit mobilier	205 »	205 »	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur préc^te	Dernier cours		
Est	790 »	800 »	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	1208 75	1203 75	»	»
Midi	1150 »	1155 »	»	»
Nord	1555 »	1550 »	»	»
Orléans	1318 75	1321 25	»	»
Ouest	860 »	860 »	»	»
Compagnie parisienne du Gaz	1460 »	1455 »	»	»
Canal de Suez	2120 »	2125 »	»	»
C. gén. Transatlantique	485 »	490 »	»	»
Russe 5 0/0 1870	98 75	99 25		

Valeurs au comptant	Clôtur préc^te	Dernier cours		
OBLIGATIONS.			»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530 »	527 »	»	»
— 1865, 4 %	526 »	526 »	»	»
— 1869, 3 %	412 50	410 »	»	»
— 1871, 3 %	400 »	400 »	»	»
— 1875, 4 %	518 »	518 »	»	»
— 1876, 4 %	516 »	513 25	»	»
Bons de liquid. Ville de Paris	525 »	525 »	»	»
Obligations communales 1879	464 75	464 »	»	»
Obligat. foncières 1879 3 %	458 75	459 25	»	»
Obligat. foncières 1883 3 %	383 25	379 »	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur préc^te	Dernier cours
Gaz parisien	526 »	525
Est	389 »	389 25
Midi	391 »	389 25
Nord	399 »	398
Orléans	393 50	391 75
Ouest	391 50	391 50
Paris-Lyon-Méditerranée	389 75	389 50
Paris-Bourbonnais	391 50	386
Canal de Suez	585 »	588

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 37 — — express.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur.	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45
Chacé.	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55
Brézé.	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03
Montreuil.	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct soir.
Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	» »
Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	» »
Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR - BOURGUEIL

	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur.	3 26	8 21	12 48	4 44
PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56
Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05

BOURGUEIL - SAUMUR

	Mixte matin	Mixte soir.
Bourgueil.	8 17	12 09
PortBoulet	8 26	12 18
Saumur.	9 13	1 25

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02	» »	2 11	» »	8 51
Brion-s.-Thouet.	7 14	8 08	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 21	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 13	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 21	» »	4 37	» »
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7 »	1 55	8 35
Loudun	8 23	2 51	9 55
Arçay	8 37	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 1
Neuville	9 53	4 24	11 27
Poitiers	10 38	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers

	Omn. matin.
Poitiers	5 50
Neuville	6 28
Mirebeau.	6 55
Arçay	7 50
Loudun.	8 49
Montreuil	9 24

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, *Hôtel-de-Ville de Saumur,* 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.